

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 22 octobre 2018 à 20 h

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bouelle et les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Al Gardner

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Julia Levitin, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 22 octobre 2018

2018-10-391 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 22 octobre 2018, tel que soumis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Son Honneur le maire partage le succès de l'événement La Grande Marche, une initiative du Grand défi Pierre Lavoie. Plusieurs résidents de Beaconsfield ont participé et étaient satisfaits de l'événement Il remercie les employés de la Ville et les bénévoles qui ont été impliqués ainsi que la conseillère Dominique Godin qui a suggéré l'idée.

Son Honneur le maire mentionne la fermeture de l'autoroute 40, les 3 et 4 novembre entre Saint-Jean et l'autoroute 13. Les voies de service seront fermées également. L'information sera communiquée sur le site web de la Ville et par l'entremise de l'info-lettre.

Son Honneur le maire fournit une mise à jour concernant le mur anti-bruit. Le 11 octobre, des représentants de la Ville ont participé à la première réunion avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification (MTQ) et WSP, une société d'ingénieurs-conseils, afin de lancer le projet. Le MTQ a présenté le calendrier des travaux et les enjeux liés au projet. Les étapes suivantes comprendront une analyse de la situation et la mise en place d'une stratégie. Le premier résultat sera présenté dans les six mois et il en suivra une consultation des citoyens. L'étude d'avant-projet préliminaire pour la construction du mur anti-bruit devrait être présentée à l'automne 2019.

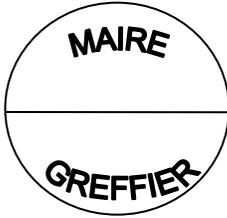
Son Honneur le maire indique qu'il a l'intention de contacter le nouveau ministre des Transports, M. François Bonnardel, afin de demander, une fois de plus, que la vitesse sur l'autoroute 20 traversant Beaconsfield soit réduite de 100 km/h à 70 km/h.

Son Honneur le maire fait une déclaration concernant le règlement relatif au traitement des élus municipaux.

La greffière annonce le début de la période de questions.

Un résident remercie son Honneur le maire pour la mise à jour concernant le mur anti-bruit, il demande pour plus de précisions et demande également des mises à jour lorsqu'elles seront disponibles.

Son Honneur le maire indique qu'il devrait y avoir un rapport initial et une consultation à l'automne 2019 qui impliquera tous les résidents au sujet des travaux à ce jour.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Un résident présente une pétition signée par 400 personnes qui sont contre la proposition d'augmenter la rémunération des élus municipaux.

Son Honneur le maire pose des questions pour obtenir des précisions afin de comprendre les adresses et les pays d'origine des pétitionnaires.

Le résident précise que certains des noms énumérés ne sont pas des résidents de Beaconsfield ni du Canada.

Un résident demande si un référendum est considéré dans des districts ou toute autre forme d'enquête publique, concernant la rémunération des élus municipaux.

Son Honneur le maire indique qu'il n'y aura pas de référendum.

Un résident signale un problème concernant la vitesse des véhicules circulant sur Elm, à l'est de la gare de train de Beaconsfield, et il se demande si l'administration envisage faire quelque chose concernant ce problème, plus particulièrement, en remettant l'arrêt qui était situé aux coins de Hardwood Gate et Elm qui a été retiré, il y a quelques années.

Son Honneur le maire indique qu'une surveillance policière a été effectuée à cet endroit. Cependant, le problème sera présenté de nouveau au Comité consultatif de circulation qui est composé d'élus municipaux, d'agents de police, de résidents et d'agents de la patrouille municipale. Basée sur l'analyse de la situation, une recommandation sera donnée par le Comité consultatif de circulation et une décision sera prise. Son Honneur le maire ajoute que la surveillance policière sera faite de façon plus attentive. Le conseiller Newell indique que des études objectives concernant la circulation sont en cours et qu'une des recommandations suggérerait plus de surveillance policière. Le conseiller Mercuri ajoute que la prochaine réunion du Comité consultatif de circulation sera le 9 novembre et que ce dossier sera discuté puisqu'il est toujours actif.

Un résident demande des précisions ainsi que les raisons concernant le pourcentage élevé de l'augmentation des allocations de dépenses des élus municipaux.

Son Honneur le maire se réfère au règlement concernant le traitement des élus municipaux où une disposition particulière explique les ajustements provinciaux et fédéraux justifiant l'augmentation.

Une résidente demande un suivi concernant la pétition présentée portant sur les piscines communautaires. Elle demande également la raison pour laquelle certains frênes traités ont été abattus près de l'école primaire Beaconsfield.

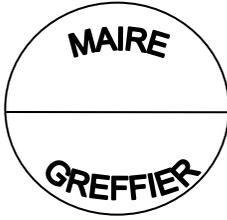
Son Honneur le maire indique que le budget est actuellement en élaboration et des décisions concernant les piscines peuvent être envisagées. En ce qui concerne les frênes abattus, M. Boileau indique que les vérifications appropriées seront effectuées. Cela dit, il insiste que l'objectif principal de la Ville est de protéger ses arbres autant que possible.

Un résident remercie le Conseil d'être venu à un tournoi de hockey et d'avoir aidé à amasser des fonds pour une œuvre caritative. Il note que les conseillers et le maire n'étaient pas obligés de venir, cependant, ils ont accepté d'être présents afin d'appuyer une bonne cause.

Un résident demande quelle est la proportion de résolutions adoptées par le Conseil sont approuvées unanimement sans aucune opposition de tout autre conseiller.

Son Honneur le maire indique qu'aucune statistique n'est compilée. Il ajoute qu'aucun sujet n'est à l'ordre du jour d'une séance publique sans avoir été discuté avec le caucus et sans avoir le consentement pour poursuivre par la majorité.

Une résidente demande si l'augmentation de salaire faisait partie de la campagne électorale municipale.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Son Honneur indique qu'aucun politicien n'annonce une augmentation de salaire. Il ajoute que le Conseil a été élu pour une période de quatre (4) ans et les résidents auront la chance de juger la performance du Conseil durant la prochaine campagne électorale.

La période de questions se termine à 20 h 34.

10. PROCÈS-VERBAL

10.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 24 septembre 2018

2018-10-392 Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 24 septembre 2018 à 20 h.

20. AFFAIRES CONTRACTUELLES

20.1 Octroi du contrat 512-18-EL concernant l'éclairage aux DEL solaires du stationnement face à la gare Beaufort à Beaconsfield au plus bas soumissionnaire conforme, soit Neolect Inc., pour la somme de 69 170,11 \$, toutes taxes incluses

2018-10-393 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 512-18-EL concernant l'éclairage aux DEL solaires du stationnement face à la gare Beaufort à Beaconsfield au plus bas soumissionnaire conforme, soit Neolect Inc., pour la somme de 69 170,11 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-722-00-711. Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil approuve la somme nécessaire à même son fonds de parcs.

20.2 Renouvellement du contrat TP 2014-018 pour le déneigement du Village Beaufort et autres secteurs de la Ville pour l'année 2018-2019 avec Déneigement et Paysagiste NJ (9203-2531 Québec inc.) au coût approximatif de 10 000 \$, toutes taxes incluses

2018-10-394 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat TP 2014-018 pour le déneigement du Village Beaufort et autres secteurs de la Ville pour l'année 2018-2019 avec Déneigement et Paysagiste NJ (9203-2531 Québec inc.), au coût approximatif de 10 000 \$, toutes taxes incluses; et

D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2018 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission TP 2014-018; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-331-00-435. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir cette dépense dans les exercices financiers 2018 et 2019.

30. FINANCES ET TRÉSORERIE

30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 22 octobre 2018 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 13 septembre 2018 au 23 septembre 2018 et du 25 septembre 2018 au 12 octobre 2018, pour un déboursé total de 2 248 922,12 \$



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2018-10-395 Considérant les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'approuver la liste des comptes à payer au 22 octobre 2018 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 1 222 306,35 \$; et

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 13 septembre 2018 au 23 septembre 2018 et du 25 septembre 2018 au 12 octobre 2018, totalisant 661 429,32 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux et les frais bancaires, totalisant 365 186,45 \$.

Tous ces paiements, totalisant 2 248 922,12 \$, sont prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.

40. RÈGLEMENTATION

40.1 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-033-7 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-033 sur les nuisances afin de modifier les amendes prévues pour une infraction commise en fumant sur les propriétés publiques à l'exception des rues, ruelles et trottoirs »

2018-10-396 Le conseiller Al Gardner dépose, en conformité avec la loi, et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, du projet de Règlement BEAC-033-7 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-033 sur les nuisances afin de modifier les amendes prévues pour une infraction commise en fumant sur les propriétés publiques à l'exception des rues, ruelles et trottoirs ».

40.2 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-095-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-095 sur la cigarette électronique afin de modifier les amendes »

2018-10-397 La conseillère Karen Messier dépose, en conformité avec la loi, et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, du projet de Règlement BEAC-095-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-095 sur la cigarette électronique afin de modifier les amendes ».

40.3 Adoption du Règlement BEAC-121 intitulé « Règlement relatif au traitement des élus municipaux »

2018-10-398 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement BEAC-121 intitulé « Règlement relatif au traitement des élus municipaux ».

Son Honneur le maire vote en faveur de la motion.

45. URBANISME

45.1 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 26, Laurier



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2018-10-399 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 26, Laurier a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 26 septembre 2018 et est d'avis que l'objectif de proposer un projet de construction qui respecte le caractère du lieu et les caractéristiques dominantes n'est pas respecté parce que les critères visant à ce que le projet : (1) s'inspire du type architectural dominant dans le secteur, (2) reprenne des éléments de volumétrie dominants dans le secteur (3) s'inspire du traitement des façades des bâtiments du secteur et propose un assemblage proportionné de matériaux, et (4) fasse appel aux matériaux de revêtement dominants dans le secteur ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 26, Laurier;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 26, Laurier.

45.2 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 67, Woodland

2018-10-400 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 67, Woodland a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 26 septembre 2018 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères sur (1) la comptabilité des matériaux avec les bâtiments voisins et (2) l'harmonie entre les matériaux de revêtement ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 67, Woodland;

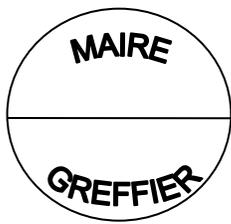
Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 67, Woodland.

45.3 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 211, Westcroft

2018-10-401 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 211, Westcroft a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 26 septembre 2018 et est d'avis que l'objectif de proposer une implantation du bâtiment principal qui respecte le milieu d'insertion n'est pas respecté parce que le critère sur l'implantation qui suit l'alignement des bâtiments voisins n'est pas rempli. De plus, l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

que le critère sur l'harmonie des matériaux de revêtement au niveau de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 211, Westcroft;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette recommandation, de nouveaux plans répondant aux préoccupations du Comité ont été déposés;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 211, Westcroft.

45.4 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 303, London (lot vacant 3 791 756)

2018-10-402 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 303, London (lot vacant 3 791 756) a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 26 septembre 2018 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères visant à ce que : (1) le bâtiment s'inspire des styles architecturaux dominants sur le tronçon de rue, et (2) les matériaux de revêtement extérieur soient compatibles avec les bâtiments voisins ne sont pas remplis. De plus, l'objectif de limiter la superficie des surfaces minérales sur le terrain n'est pas respecté parce que le critère visant à ce que la surface minérale nécessaire à l'accès au garage soit limité à l'espace requis pour les voitures et les piétons n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 303, London (lot vacant 3 791 756);

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 303, London (lot vacant 3 791 756).

45.5 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 171, Hampshire

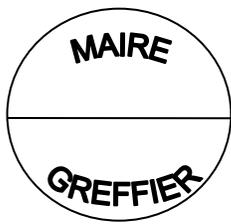
2018-10-403 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 171, Hampshire a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 26 septembre 2018 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 171, Hampshire;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 171, Hampshire.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

45.6 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 431, Church

2018-10-404 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 431, Church a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 26 septembre 2018 et est d'avis que l'objectif, dans le cas d'un agrandissement, de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment principal n'est pas respecté parce que le critère visant la similarité du type et de l'angle de la toiture d'un agrandissement à ceux du bâtiment faisant l'objet de l'agrandissement n'est pas rempli. De plus, l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas rempli parce que le critère visant à ce que le bâtiment s'inspire des styles architecturaux dominants sur le tronçon de rue n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 431, Church;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 431, Church.

45.7 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 564, Chelsea

2018-10-405 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 564, Chelsea a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 26 septembre 2018 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

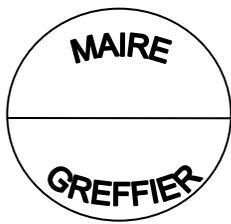
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 564, Chelsea;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Al Gardner et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 564, Chelsea.

45.8 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 82, Kenwood

2018-10-406 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 82, Kenwood a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 26 septembre 2018 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère visant à ce que les matériaux de revêtement extérieur s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 82, Kenwood;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Al Gardner et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 82, Kenwood.

45.9 Demande de modification des plans déjà approuvés au 22, Angell

2018-10-407 CONSIDÉRANT QUE le 5 octobre 2017, le Conseil a adopté la résolution 2017-10-382 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 22, Angell;

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 26 septembre 2018 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 22, Angell;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Al Gardner et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 22, Angell.

45.10 Demande de modification des plans déjà approuvés au 65, Claude

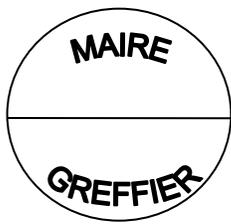
2018-10-408 CONSIDÉRANT QUE le 9 juillet 2018, le Conseil a adopté la résolution 2018-07-276 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 65, Claude;

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 26 septembre 2018 et est d'avis que l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que les critères visant (1) l'harmonisation de la largeur du bâtiment avec celle des bâtiments voisins et (2) un traitement architectural qui atténue les différences de volume avec les bâtiments voisins ne sont pas remplis;

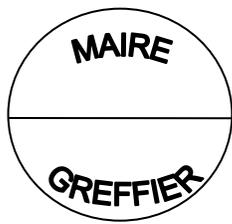
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER la demande de modification des plans déjà approuvés au 65, Claude;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de **REFUSER** la demande de modification des plans déjà approuvés au 65, Claude.

- 45.11 Demande de modification des plans déjà approuvés au 364, Church
- 2018-10-409 **CONSIDÉRANT QUE** le 23 avril 2018, le Conseil a adopté la résolution 2018-04-161 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 364, Church;
- CONSIDÉRANT QU'**une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;
- CONSIDÉRANT QUE** cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 26 septembre 2018 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère visant l'harmonie des matériaux de revêtement extérieur entre eux au niveau de la forme n'est pas rempli;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de **REFUSER** la demande de modification des plans déjà approuvés au 364, Church;
- CONSIDÉRANT QUE** suite à cette recommandation, de nouveaux plans répondant aux préoccupations du Comité ont été déposés;
- Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'**APPROUVER** la demande de modification des plans déjà approuvés au 364, Church.
- 45.12 Demande de modification des plans déjà approuvés au 462, Lakeshore
- 2018-10-410 **CONSIDÉRANT QUE** le 23 mai 2017, le Conseil a adopté la résolution 2017-05-178 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 462, Lakeshore;
- CONSIDÉRANT QU'**une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;
- CONSIDÉRANT QUE** cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 26 septembre 2018 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'**APPROUVER** la demande de modification des plans déjà approuvés au 462, Lakeshore;
- Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'**APPROUVER** la demande de modification des plans déjà approuvés au 462, Lakeshore.
50. RESSOURCES HUMAINES
- 50.1 Nomination en vue de permanence à titre d'opérateur « Annexe A-1 » au poste 5225 au Service des travaux publics à compter du 28 octobre 2018



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2018-10-411 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Monsieur Leonidas Stathakos à titre d'opérateur "Annexe A-1";

QUE cette nomination soit effective à compter du 28 octobre 2018 et assujettie à une période de familiarisation de soixante (60) jours travaillés, conformément aux dispositions de l'alinéa 17.17 de la convention collective des employés cols bleus au terme de laquelle le statut d'employé permanent lui sera reconnu.

QUE la date d'ancienneté de Monsieur Leonidas Stathakos soit établie au 1^{er} mai 2017, date de son embauche.

50.2 Adoption de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Beaconsfield pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025

2018-10-412 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE soit adoptée la convention collective des employés cols bleus, selon les termes de l'entente de principe intervenue le 20 septembre 2018 entre les mandataires de la Ville et le comité de négociation du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301;

QUE le maire, le directeur général, la directrice, ressources humaines et la directrice, travaux publics soient autorisés à signer, au nom de la Ville de Beaconsfield, le nouveau contrat de travail.

50.3 Nomination en vue de permanence à titre de directrice, ressources humaines au poste 3000 à compter du 12 novembre 2018

2018-10-413 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** QUE soit approuvée l'embauche en vue de permanence de Madame Myriam Ritory au poste 3000 à titre de directrice, ressources humaines, à compter du 12 novembre 2018;

QUE son salaire annuel soit établi au niveau 2 du groupe de traitement D1 (cadres de direction) conformément aux dispositions de la « Politique de rémunération des cadres de la Ville de Beaconsfield »;

QUE ses frais d'adhésion à l'Ordre des conseillers en ressources humaines (CRHA/CRIA) lui soient remboursés, sur présentation d'une facture, et ce, à compter de 2019;

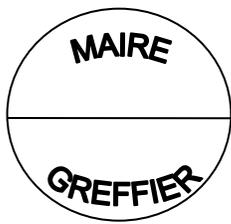
QUE lui soit consenti par anticipation, le prorata de quatre (4) semaines de vacances entre la date de son embauche et le 30 avril 2019, tel que prévu aux « Conditions et avantages des cadres de la Ville de Beaconsfield », pour les cadres de direction; et

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'évaluation de douze (12) mois au terme de laquelle son statut de cadre permanent pourra être confirmé.

53. COMITÉS

53.1 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 12 octobre 2018

2018-10-414 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 12 octobre 2018.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

53.2 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 26 septembre 2018

2018-10-415 Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 26 septembre 2018.

53.3 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 2 octobre 2018

2018-10-416 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 2 octobre 2018.

60. GÉNÉRAL

60.1 Autorisation de signature d'un acte de désistement en faveur de 148942 Canada inc. dans le dossier 500-17-103310-184

2018-10-417 **ATTENDU QUE** les usages effectués sur la propriété située au 460, boulevard Beaconsfield ne sont pas conformes au Règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield a mandaté Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin qu'elle intente les recours appropriés devant la Cour supérieure pour rendre les usages de la propriété conformes à la réglementation;

ATTENDU QUE les informations détenues par la Ville de Beaconsfield à l'époque démontraient que les sociétés 2439-9032 Québec inc. et 2858-9976 Québec inc. opéraient sur la propriété, alors que la société 148942 Canada inc. était propriétaire de cette propriété;

ATTENDU QU'il n'était toutefois pas possible de déterminer avec certitude que 148942 Canada inc. ne menait aucune opération sur la propriété;

ATTENDU QUE le 22 mai 2018, une Demande introductive d'instance fut produite devant la Cour supérieure dans le dossier 500-17-103310-184, dans laquelle la Ville de Beaconsfield demandait au tribunal de forcer les trois sociétés à exploiter la propriété de façon conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE depuis l'introduction du recours, il a été possible de déterminer que 148942 Canada inc. ne menait aucune activité sur la propriété et qu'elle ne faisait que louer celle-ci à une des deux autres sociétés;

ATTENDU QU'en raison des éléments qui précèdent, et étant donné que la présence de 148942 Canada inc. n'est pas requise pour qu'une solution complète du litige intervienne, les avocats de la Ville de Beaconsfield ont recommandé à cette dernière de produire un acte de désistement sans frais au dossier de la Cour en faveur de cette société;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que les avocats de la Ville de Beaconsfield soient autorisés à produire un acte de désistement sans frais en faveur de 148942 Canada inc. dans le dossier 500-17-103310-184.

60.2 Dépôt des rapports sur les campagnes de sensibilisation concernant le compostage domestique et l'utilisation responsable de l'eau potable pour l'année 2018



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2018-10-418 Le Conseil prend acte du dépôt des rapports sur les campagnes de sensibilisation sur le compostage domestique et l'utilisation responsable de l'eau potable pour l'année 2018.

60.3 Dépôt du Rapport annuel de 2017 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) sur la gestion de l'eau potable

2018-10-419 Le Conseil prend acte du dépôt du Rapport annuel de 2017 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) sur la gestion de l'eau potable.

60.4 Modification de la Politique portant sur les drogues et l'alcool en milieu de travail (RH – 004)

2018-10-420 CONSIDÉRANT la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, ch. 16);

CONSIDÉRANT la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* (LQ 2018, c 19);

CONSIDÉRANT QUE la Politique portant sur les drogues et l'alcool en milieu de travail (RH – 004) de la Ville de Beaconsfield souscrit aux principes de tolérance zéro;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver que la Politique portant sur les drogues et l'alcool en milieu de travail (RH – 004), adoptée par résolution 2016-09-368, soit modifiée pour tenir compte des modifications législatives.

80. RAPPORTS DIRECTEURS

80.1 Dépôt des rapports des directeurs

Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour septembre 2018;

Rapport mensuel de la Patrouille municipale pour septembre 2018.

90. AFFAIRES NOUVELLES

Nil

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance ordinaire à 20 h 59.

MAIRE

GREFFIÈRE